

MON ECOLE

JENEFTE-MIECRET

Enseignement communal

Implantation A

MIECRET

Immersion néerlandais

Rue de l'Eglise, 37

5376 Miécrot

083/63.44.09

Implantation B

JENEFTE

Enseignement traditionnel

Rue Joseph Verdin, 20

5370 Jeneffe

083/63.45.94

Direction : Macors Annie

0498/49.53.62

Projet éducatif

Celui-ci définit, dans le respect des objectifs fixés à l'article 4 du Décret du 24 juillet 1997, l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquels le pouvoir organisateur des écoles havelangeoises veut affirmer ses objectifs pédagogiques.

1. Une école de la citoyenneté responsable

Une école proche du citoyen et démocratique, gérée par des responsables élus qui s'efforcent de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation.

Cette école encourage le jeune à participer à la construction d'une société démocratique et l'amène à s'exercer à la citoyenneté responsable en créant des lieux et des temps de parole où chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté. Elle est par excellence le point de rencontre, le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on joue ensemble, où l'on partage la vie de tous les autres enfants.

La notion de responsabilité inclura la prise de conscience des limites de la liberté personnelle, des renoncements que ces limites impliquent, au profit des intérêts collectifs.

Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques, religieuses et idéologiques, elle est une école de tolérance critique, c'est-à-dire qui refuse tout endoctrinement, laisser-faire ou neutralisme pris dans le sens de non-engagement et de passivité. L'école s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes.

2. Le respect des droits de l'enfant

L'école est respectueuse des droits de l'enfant, prend en charge le développement de sa personne dans sa totalité. Elle vise à son mieux être affectif, physique, intellectuel et spirituel.

La gestion dynamique de l'école génère une qualité de vie qui privilégie l'épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, la liberté comme droit à la simultanéité de choix contradictoires, la créativité, le développement corporel, la curiosité de l'esprit, l'esprit critique.

La recherche d'une nécessaire montée en humanisation de notre civilisation rappelle la présence des devoirs individuels comme corollaires aux droits ; elle explique l'éthique de la confiance et du pardon ; elle défend la sensibilité à la pureté et à la beauté.

Le dialogue, le débat d'idées, l'écoute, la collégialité, suscitent la motivation nécessaire pour atteindre ces objectifs.

3. La maîtrise des compétences

L'école communale s'engage à amener tous les enfants qui lui sont confiés à la maîtrise des compétences de base qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique sociale et culturelle.

Dans le même temps, sans sélection ni élitisme, l'école a pour chaque enfant la meilleure ambition, elle l'invite à l'excellence, c'est-à-dire au développement du meilleur de lui-même. Elle les rend apte à suivre avec succès leurs cursus scolaires ultérieurs.

L'erreur n'est pas source de sanction ; dans le contexte d'une évaluation formative, l'erreur devient source de défis, d'ajustements et de dépassements de soi.

4. L'égalité des chances

L'école communale est ouverte à tous et refuse toute forme de sélection sociale, économique ou intellectuelle ; elle réserve une sollicitude équitable et adaptée envers tous les enfants qui lui sont confiés en vue de chances égales à tous pour une émancipation sociale.

Une attention particulière est accordée aux plus démunis et aux plus défavorisés.

Projet pédagogique

Il définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un Pouvoir Organisateur de mettre en œuvre son projet éducatif.

Il doit être conscient que le chemin qui va des grandes intentions à la pratique de classes est souvent difficile. Il doit avoir, pour être réellement éducatif, des répercussions directes et quotidiennes sur la vie scolaire.

Le défi consiste en ce que l'enfant, centre du projet, pourra construire ses savoirs, les intégrer et les réinvestir au quotidien.

Réussir l'ECOLE c'est

- réussir l'enfant citoyen, dans sa vie d'aujourd'hui et pour demain ;
- réussir l'équipe enseignante, solidaire, engagée et épanouie ;
- réussir la communauté éducative (enseignants, parents, enfants) en harmonie avec son environnement et dans une confiance mutuelle.

Les bases du projet pédagogique

Les changements mis en œuvre sont importants. Non seulement ils influencent la structure même de l'école qui évolue vers les cycles, mais ils touchent à ses contenus en termes de compétences et aux pratiques de classes en optant pour une pédagogie active

- soucieuse de développer l'enfant dans toutes ses dimensions affective, sociale, physique, intellectuelle et spirituelle ;
- prenant en compte ses différences pour lui donner les meilleures chances d'insertion sociale ;
- incitant chacun au développement du meilleur de lui-même.

Ainsi, chaque équipe aura pour chacun des enfants qui lui est confié la meilleure ambition, tout en tenant compte de ses rythmes propres dans la perspective de le faire évoluer vers la maîtrise à la fois des savoirs et des compétences nécessaires à son insertion sociale et à la poursuite de ses études. Pour cela, elle veillera à organiser une continuité pédagogique de 2 ½ à 14 ans en pratiquant la différenciation des apprentissages sur base d'une véritable évaluation formative.

Pour y arriver la concertation au sein des équipes éducatives est indispensable. Leurs réponses devraient contribuer à l'élaboration du projet d'établissement en tenant compte des spécificités locales dans un souci de cohérence, de continuité et d'émancipation pour tous.

Dans le projet pédagogique des écoles communales havelangeoises, les orientations se situeront à trois niveaux :

1. Les structures

La priorité est donnée à l'organisation en cycles fonctionnels.

Un cycle est défini comme un ensemble d'années d'études géré par une équipe d'enseignants solidaires et co-responsables, à l'intérieur duquel l'enfant parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme, en ayant pour lui la meilleure ambition.

L'enseignement fondamental constitue une unité pédagogique structurée conformément aux prescrits légaux.

Dans le souci de respecter les rythmes de l'enfant et de l'aider à parcourir sa scolarité sans rupture, des initiatives (encadrements spéciaux, remédiation,...) pourront être prises pour harmoniser les transitions. Ces initiatives devront être préparées en concertation entre les enseignants et évaluées quant à leur efficacité et efficience.

Les écoles n'organisant qu'un seul niveau d'enseignement (écoles maternelles et primaires autonomes) adapteront le continuum pédagogique à leurs structures organisationnelles.

La règle du nombre optimum en fonction des difficultés prévisibles sera appliquée lors des décisions de choix d'encadrement.

2. Les stratégies d'apprentissage et les méthodes d'enseignement

Une des premières capacités à l'apprentissage reste la capacité à l'observation, à l'attention et à l'écoute, voire l'écoute soutenue. Nous insistons pour que ces qualités humaines essentielles soient des compétences à acquérir et à développer.

Toutefois, cela ne devrait pas empêcher, lorsque les règles et les consignes sont bien précisées, d'aboutir sur une écoute active et donc une pédagogie active qui, de préférence au départ de situations de vie, souvent des situations problèmes, amène l'élève à s'impliquer dans une démarche participative et réflexive. Ces situations ne prendront du sens que si elles s'appuient sur les réalités sociales et culturelles des enfants.

Suivant les spécificités locales et des opportunités temporelles, chaque équipe définira, dans le cadre de son projet d'établissement, la mise en œuvre des axes suivants.

- Une véritable pédagogie partant du vécu de l'enfant, de ses besoins, de ses préoccupations, en équilibrant les moments collectifs de classe, les moments de groupes (ateliers, groupes de besoin, d'intérêts,...) et les moments d'individualisation pour permettre la transmission ou la construction des savoirs et des savoir-faire dans la perspective de l'acquisition de compétences ; en aucune manière, celles-ci ne seront dissociées de l'apport de connaissances.
- Le choix de situations signifiantes permettra à l'enfant de mobiliser, dans un même démarche, compétences transversales et disciplinaires, y compris les savoirs et les savoir-faire y afférents.
- C'est en agissant sur son environnement et en interaction avec les autres que l'enfant pourra apprendre et construire les concepts de base.

Pour y parvenir, la pédagogie privilégiera :

- les activités de découverte, de production et de création ;
- les formes de communication et d'information ;
- les activités culturelles et sportives ;
- le développement de pratiques démocratiques (forum, conseils de classe, d'école, accueil,...) de citoyenneté responsable (respect de l'environnement, embellissement, opérations de solidarité et de partage,...).

3. Les moyens et les outils.

Le Pouvoir Organisateur laisse à l'équipe éducative le soin de définir ceux-ci, du moment que soit constituée une véritable unité pédagogique de 2 ½ à 12 ans, et que la cohérence soit amplifiée tout au long de l'enseignement fondamental. Il est important que tous les moyens soient négociés en concertation entre tous les enseignants, en adéquation avec le projet éducatif et le projet pédagogique.

Cinq niveaux de moyens et d'outils sont à définir plus spécialement :

- Les outils pour optimiser les compétences en savoir lire, savoir écrire, savoir parler, savoir écouter dans des contextes variés de communication, sources de satisfaction, de créativité et d'activités de structurations ;
- Les outils mathématiques susceptibles d'amener les enfants à résoudre de véritables situations problèmes ;
- L'apprentissage du néerlandais / de l'anglais comme langue moderne, qui renforcera les compétences communicatives ;
- Les outils à construire avec l'enfant pour l'aider à structurer le temps et l'espace et à découvrir son environnement dans ses dimensions locales, régionales, nationales et européennes ;
- Les types de référentiels à construire avec l'enfant pour gérer avec lui ses savoirs et savoir-faire de manière autonome ; ces référentiels permettent de choisir des référentiels adaptés aux besoins de l'enfant, proposent des démarches, reprennent des règles essentielles découvertes par l'enfant et lui permettent de s'auto-évaluer.

Ce processus pédagogique impliquera la mise en place progressive d'un ensemble d'actions concrètes, au centre desquelles se situe la construction de projets de formation à la fois collectifs et individualisés : collectifs dans la démarche qui les sous-tend et dans le partage des ressources, individualisés dans l'attention portée aux attentes de chacun.

Encore une fois, l'élaboration du projet d'établissement favorisera l'adhésion de tous aux décisions prises collégialement, et l'émergence d'une culture commune à toute l'équipe.

Projet d'établissement

1. Préliminaires

Notre projet d'établissement s'articule sur les projets éducatif et pédagogique du pouvoir Organisateur sur base des décrets « école de la réussite » (14/03/1995) et « missions prioritaires pour l'école » (24/07/1997).

Notre enseignement est conforme aux prescrits légaux et se base sur les « Socles de Compétences » qui est le référentiel présentant de manière structurée les compétences de base à exercer jusqu'au terme des huit premières années de l'enseignement obligatoire et celles qui sont à maîtriser à la fin de chacune des étapes de celles-ci parce qu'elles sont considérées comme nécessaires à l'insertion sociale et à la poursuite des études.

Pour se faire, nous nous référons au programme du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (C.E.C.P.) lors de la préparation de nos activités et leçons.

2. Le portrait de notre école

Une équipe dynamique et motivée accueille les enfants dans deux implantations à caractère rural, au cœur des villages de Miécrot et Jeneffe. (Distants de 1,8km)

L'implantation de Miécrot est composée de deux classes maternelles ; la première avec des élèves de prémat, M1, M2, la deuxième avec des élèves de M3 en immersion néerlandaise, à 50 %.

Actuellement, il y a une seule classe primaire en immersion néerlandaise, à 50 %. Le projet d'immersion est renouvelé tous les 3 ans après présentation en Conseil de participation, en Copaloc et validation en Conseil communal.

L'implantation de Jeneffe est composée de deux classes maternelles ; prémat et M1 dans une classe, et M2, M3 dans l'autre.

Deux classes primaires sont organisées ; une, avec les élèves de P1, P2, P3 et l'autre, avec les élèves de P4, P5, P6.

3. La perspective de notre école

L'équipe éducative œuvre pour que l'enfant apprenne, évolue et s'épanouisse dans une petite école rurale où règne une ambiance familiale.

En respectant les projets pédagogiques, éducatifs et le programme du C.E.C.P, nous visons à l'acquisition des compétences nécessaires pour que l'enfant devienne un adulte responsable et évolue avec succès dans notre société du 21^{ème} siècle.

En procurant l'enseignement en immersion à nos élèves, nous leur offrons une grande ouverture d'esprit et un élargissement de leur horizon culturel.

Tous les enfants sont accueillis dans le respect de leurs particularités en dehors de tout prosélytisme et de toute discrimination quels que soient leur milieu social, économique et culturel, leur pays d'origine, leurs convictions philosophiques ou religieuses.

C'est donc entièrement dans cet esprit que s'inscrit notre Projet d'établissement.

Nous voulons que notre école soit avant tout l'école du bonheur.

Tout doit donc être organisé afin que ce sentiment soit constamment présent et transpire non seulement à l'intérieur, mais aussi, à l'extérieur même de l'école.

Dans ce lieu où l'enfant passera de nombreuses heures chaque jour et de nombreuses années de sa vie, il est essentiel qu'il se sente accepté, attendu, aimé.

Ce sentiment doit guider notre action sur tous les plans : pédagogique, matériel et relationnel.

Différents points tels que l'accueil, le respect du rythme de l'enfant, la santé, la sécurité, le développement corporel et mental, l'ouverture vers le monde extérieur, le domaine artistique, le plaisir d'apprendre et la communication nous semblent essentiels pour atteindre notre objectif de construire une ECOLE DU BONHEUR.

4. Quelle école ? Pour quel enfant ? Pour quelle société ?

Un enfant artisan de son bonheur dans le respect de lui-même, des autres et de l'environnement.

Notre projet d'établissement s'articule autour de quatre grands axes

- a) Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- b) Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- c) Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire et ouverte aux autres cultures.
- d) Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Que cible-t-on pour chacun des quatre axes ?

- a) Le respect des droits de l'enfant.
- b) La maîtrise des compétences.
- c) La citoyenneté responsable.
- d) L'égalité des chances.

Comment les mettons-nous en application dans nos classes ?

a) Le respect des droits de l'enfant

- En favorisant l'autonomie de chaque enfant (travaux individuels, recherches personnelles dans les livres, dictionnaires,..., préparations d'exposés, ...)
- En utilisant la leçon tirée de l'erreur comme outil de progression.
- En favorisant l'auto-évaluation.
- En harmonisant les transitions ; cycle 5/8, passage maternel/primaire.
- En tenant compte des rythmes de chaque enfant.
- En veillant à éviter le favoritisme, les comparaisons, à être à l'écoute, à respecter les opinions, à accepter le débat.
- En accueillant tous les enfants sans discrimination.

b) La maîtrise des compétences

- En mobilisant les compétences transversales et disciplinaires.
- En donnant du sens aux apprentissages.
- En proposant une démarche active, participative et réflexive.
- En prenant en compte la continuité des apprentissages.

L'enfant développera ses compétences, le plus souvent possible, au départ de situations de vie. Il sera un enfant « acteur », confronté à la résolution de problèmes vrais. Il pourra ainsi acquérir des compétences solides et transférables.

La connaissance de la langue

Elle est l'outil indispensable pour communiquer, s'informer et accéder à la découverte de toute forme de culture. C'est pourquoi, il faut amener l'enfant à s'approprier la langue française dans les domaines suivants : lire et écrire, savoir parler et écouter.

Acquérir des compétences en français nécessite de placer, le plus souvent possible, les élèves en situations de communication variées et issues d'un contexte connu et significatif. C'est en étant confrontés aux différentes formes d'expression que les apprenants découvriront les contraintes de la langue et comprendront l'absolue nécessité d'affiner les outils incontournables que sont le vocabulaire, l'orthographe, la grammaire et la conjugaison. (On ne lit, ni écrit une lettre de la même manière qu'un conte, qu'une règle de jeu,...).

L'apprentissage de la lecture

Déjà en classe maternelle, on fait prendre conscience que l'écrit a du sens en proposant des écrits diversifiés ; en montrant qu'il y a une relation entre les sons et les lettres par l'identification de sons, reconnaissance de lettres, de mots.

En primaire, on se base sur une méthode d'apprentissage analytique et fonctionnelle. Au fil des cycles, on découvre différents genres de textes (narratif, injonctif, explicatif, informatif, descriptif, argumentatif, dialogué, poétique) aux intentions variées (donner du plaisir, enjoindre, informer, persuader).

Pour que l'apprentissage de la lecture soit un plaisir, on diversifie les activités (prêt de livres par la bibliothèque, histoires racontées par l'enseignant, plages de lecture libre, lectures dans une classe voisine, oralisation d'un écrit, lectures expliquées, jeu sur l'inférence,...).

L'apprentissage de l'expression écrite

Déjà en maternel, on écrit. Les enseignantes provoquent des situations pour lesquelles on a besoin d'écrire (lettre à St Nicolas, mot explicatif aux parents, boîte à bisous, ...) → dictée à l'adulte.

Il faut confronter l'élève à un « vrai » projet d'écriture. Pourquoi écrire ? Quel enjeu ? Qui sera le lecteur ? A quel type de texte se référer ? (Rédaction d'affiches, de courriers, rédiger un livre qui est sans texte, ...)

La formation mathématique

Elle ne se limite pas à transmettre des connaissances, mais elle sollicite l'imagination, suscite la réflexion, développe l'esprit critique.

L'enseignement des mathématiques s'élabore au départ d'objets, de situations vécues et observées dans le réel. Il convient d'amener les élèves à :

- Analyser et comprendre un message avant d'entrer dans une démarche de résolution.
- Résoudre, raisonner et argumenter pour arriver à une solution en justifiant les étapes.
- Appliquer, généraliser et construire des démarches nouvelles. (Se servir de prérequis pour une nouvelle situation, utiliser un procédé acquis).
- Structurer, synthétiser.

Ces quatre étapes se retrouvent dans les domaines suivants :

Les nombres, les solides et figures, les grandeurs, le traitement de données.

(programme C.E.C.P.)

L'éveil et l'initiation scientifique

L'éveil scientifique est une ouverture sur ce qui nous entoure. Il ne vise à aucune prétention scientifique mais propose de stimuler l'intérêt et la curiosité de l'enfant pour les phénomènes naturels. Il doit susciter une réflexion sur le sens moral de nos actes et de nos découvertes et développer des attitudes critiques.

Il convient donc d'amener les élèves à :

- Acquérir et appliquer les habiletés nécessaires à la recherche scientifique.
- Mettre en relation les sciences et le monde qui nous entoure.
- Mettre en œuvre des démarches scientifiques leur permettant de construire et de s'approprier des savoirs.
- Développer des attitudes responsables visant la sauvegarde de l'environnement naturel et l'amélioration de la qualité de la vie.

L'apprentissage d'une seconde langue

Immersion néerlandaise pour les élèves de l'implantation de Miécrot.

Anglais, à partir de la cinquième primaire pour les élèves de l'implantation de Jeneffe.

L'apprentissage d'une seconde langue poursuit en priorité :

- Un objectif pratique, par son approche communicative. Les apprentissages de base s'articulent autour des quatre compétences : écouter, parler, lire, écrire.

La priorité sera accordée à la **composante orale**. L'organisation accentuelle, rythmique et mélodique spécifique de la langue est mise en avant. La priorité aux activités orales avec accentuation de l'intonation et du rythme de la langue mettra en relief les éléments musicaux de celle-ci.

- Un objectif culturel, par la découverte d'une autre culture.
- Un objectif de citoyenneté, par la prise de conscience de son appartenance à une société démocratique, multiculturelle et plurilingue.
- A plus long terme, un objectif socioprofessionnel en amenant les élèves à maîtriser des savoirs et à acquérir des compétences qui leur permettront de s'intégrer avec succès dans la vie économique, sociale et culturelle.

Développer un organisme en bonne santé

Psychomotricité pour les classes maternelles, à raison de 2 périodes par semaine.

Education physique pour les élèves du primaire (gym, natation, volley, basket, escalade, cross, marche, foot,...)

L'enfant apprend à choisir des collations saines (ROI : ni chips, ni boissons pétillantes.)

L'enfant prend conscience de la nécessité de manger des fruits et des légumes chaque jour.

La collation du mercredi est un fruit (ROI : panier collations + collations saines du vendredi.)

Education par la technologie

Elle doit permettre à l'enfant de trouver ses marques dans un monde empreint de technologies et développer son esprit critique, sa curiosité, son autonomie, son sens de la recherche (à titre indicatif et non systématique : animation plasturgie, utilisation du papier des poubelles pour en fabriquer du nouveau, ma lampe ne fonctionne plus ; comment la réparer ?, informatique, ...)

Education artistique

Le développement du sens de l'esthétique et de la découverte du « beau » contribue aussi au bonheur des enfants. Différentes actions sont proposées pour amener l'enfant à développer sa créativité, son esprit de recherche, de découverte, d'invention.

Cette discipline nous donne l'occasion de traduire dans un autre langage nos perceptions visuelles, tactiles, auditives, ... et donc de concrétiser nos images mentales.

Nous travaillons les arts plastiques, l'éveil à la musique, au chant, à la poésie, ...

Formation historique et géographique

L'éveil historique se construira par la perception de l'impact du passé sur le présent et sur l'avenir.

L'éveil géographique prendra en compte les interactions entre l'homme et son espace.

Les différentes excursions, classes de dépaysement, sorties dans le village, invitations de personnes ressources sont sources d'exploitations en classe.

c) La citoyenneté responsable

- En favorisant la socialisation de chacun des enfants.

- En responsabilisant l'enfant au quotidien.

- En permettant à l'enfant d'exprimer son avis, son opinion avec respect.

- En privilégiant le respect de l'environnement.

L'école est le lieu où l'on étudie et où l'on travaille ensemble (travaux de groupes), mais aussi le milieu social, le point de rencontre où l'on joue ensemble, où l'on partage la vie de tous les autres et où l'on respecte l'enfant en tant que personne à part entière.

On apprend à l'enfant à se responsabiliser chaque jour par ses tâches scolaires habituelles.

L'enfant est tenu de respecter le ROI de l'école.

Lors des activités de savoir parler, des débats sont organisés pour donner son opinion sur telle ou telle chose (Le livre que tu as lu t'a-t-il plu ? Pourquoi ?,...). Les enfants sont invités à donner leur propre avis et à se justifier.

On encourage les élèves au tri des déchets (différentes poubelles.)

On responsabilise une classe par semaine pour veiller à la propreté de la cour.

On sensibilise les enfants aux économies d'énergie (fermer les portes, éteindre les lumières,...)

On évite le gaspillage de l'eau (fermer les robinets).

On limite les déchets en privilégiant la boîte à tartines, la gourde.

On collecte les piles et les cartouches d'encre en vue du recyclage.

d) L'égalité des chances

- En proposant une différenciation des apprentissages.

- En pratiquant l'évaluation formative.

- En tenant compte des besoins, des préoccupations de chaque enfant.

- En s'appuyant sur les réalités sociales et culturelles des enfants.

Nous nous engageons à :

- Prévoir, dans l'horaire hebdomadaire, des périodes pendant lesquelles les élèves en difficulté seront pris en charge par l'enseignant tandis que les autres travailleront individuellement.

- Créer des groupes d'entraide entre enfants.

- Détecter, le plus tôt possible, les problèmes particuliers rencontrés par certains enfants (vue, ouïe, dyslexie,...)

- Faire appel à et travailler avec des aides extérieures plus spécialisées : PMS, logopède, hippothérapeute, ...

- Différencier, dans la mesure du possible, les méthodes et les outils d'apprentissages.

- Apprendre à l'enfant à gérer son temps (devoirs, contrôles,...)

- Accueillir des enfants en situation de handicap pour autant que cela soit compatible avec la vie scolaire et relationnelle dans l'école.

- Construire et utiliser des référentiels pour les différentes disciplines.

- Organiser des activités « culturelles » pour éveiller l'enfant (visites de musées, expositions, organisations de classes de dépaysement, bibliothèque, spectacles, travaux dans les journaux, préparations d'exposés,...)

5. L'année complémentaire

L'année complémentaire ne sera en aucun cas considérée comme un redoublement.

Elle permettra à l'enfant de continuer à évoluer dans ses apprentissages tout en retravaillant les compétences non encore acquises.

Etant donné la structure de l'école (classes à plusieurs niveaux), penser la différenciation se fait automatiquement.

L'enfant effectuant une année complémentaire sera amené à puiser ce dont il a besoin dans les deux niveaux ou à effectuer des tâches aux difficultés intermédiaires en étant guidé par l'enseignant.

6. Passage du primaire au secondaire

De manière à favoriser la transition entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, il est organisé une séance d'information par le centre PMS dont nous dépendons (Centre PMS de Ciney, rue Walter Sœur, 66). Cette information porte sur l'organisation des études secondaires.

Lorsque cela est nécessaire ou souhaité par les parents ou les enseignants, une rencontre, à laquelle peut être associé le Centre PMS, est organisée afin de guider chaque élève dans la construction d'un projet de vie scolaire et professionnelle en fonction de ses aspirations et de ses capacités.

7. La communication, écouter, parler

Partagé, le bonheur augmente. Communiquées, les peines s'adoucissent.

Une école qui écoute

Nous remarquons que beaucoup d'enfants sont confrontés à des problèmes personnels et sont donc moins disponibles pour les apprentissages.

Avant de commencer sa classe, l'enseignant doit d'abord écouter, rassurer, sécuriser.

Nous pensons qu'il serait judicieux que l'enfant sache qu'il pourra, à tout moment de la journée, se confier à une personne disponible pour l'écouter et le conseiller.

8. Les activités communes aux deux implantations

Il est très important que les deux implantations organisent des activités ensemble.

Parfois, les élèves des deux implantations participent ensemble aux mêmes activités (spectacles, visites,...).

Les enseignants se concertent et font des échanges de leçons, de matériel.

Nous souhaiterions que la fréquence des contacts s'élargisse davantage encore pour les années à venir.

Règlement d'ordre intérieur

ART 1. Horaire des cours

- Les cours se donnent :

-à Miécret, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30.

-à Jeneffe, de 8h45 à 12h10 et de 13h30 à 15h30.

- Le mercredi, les cours se terminent :

-à 12h00, à Miécret.

-à 12h10, à Jeneffe.

La ponctualité est de rigueur aussi bien en maternel qu'en primaire.

ART 2. Garderies

- Déroulement

Les élèves de l'école peuvent bénéficier d'un service garderie tous les jours, à partir de :

-7h00 pour Jeneffe au matin jusqu'à 18h00, après les cours.

-7h15 pour Miécret au matin jusqu'à 18h00, après les cours.

Une participation financière sous forme de carte prépayée est demandée quelle que soit la durée de la présence de l'élève à la garderie. (Achat à l'administration communale). La garderie est reconnue par l'ONE.

La participation financière des accueils est fixée à 0,50€ par demi-heure et par enfant (sans taux dégressif). L'accueillante est chargée de valider les périodes consommées au moment où l'enfant arrive ou repart de l'accueil. Chaque demi-heure entamée sera comptabilisée, toutes les cartes sont conservées par l'accueillante.

Pour Jeneffe, il est indispensable de s'inscrire sur le panneau prévu à cet effet.

- Sécurité

La présence de chaque enfant étant notée dans un registre, seuls les enfants inscrits à l'accueil sont sous la responsabilité de l'accueillante.

Le R.O.I de l'école est d'application pendant les périodes d'accueil.

- Organisation des devoirs

L'accueil propose aux enfants un lieu de loisirs et de détente pour tous et non une étude surveillée.

Les accueillantes ne peuvent se substituer aux enseignants et/ou aux parents dans leur rôle d'éducation. Si certains enfants le souhaitent, l'accueillante peut organiser un espace pour la réalisation des devoirs.

ART 3. Repas

- Potage tous les jours
- Pâtes le lundi à raison d'1€ par enfant pour ceux qui le souhaitent sinon on apporte son pique-nique.

ART 4. Collations

- Pas de collation l'après-midi (pas de récréation l'après-midi).
Les chips et les sodas sont interdits !
- Chaque mercredi, le marchand de fruits et légumes qui sillonne nos villages nous apporte la collation.
Coût : 2,50€ par enfant pour 4 mois pour les parents qui adhèrent au projet sinon l'enfant apporte un fruit de la maison.
- Chaque vendredi, l'enfant apporte une collation saine de la maison : yaourt, fruit, compote, ...

ART 5. Partenariat

Avec le centre PMS provincial de Ciney (testing-aide possible aux élèves en difficultés scolaires, sociales ou psychologiques)

Avec le PSE de Ciney (visites médicales).

Toute demande d'intervention individuelle doit être demandée par les parents.

ART 6. Cours philosophiques (sous réserve de modification)

Notre école est un établissement d'enseignement officiel, cela implique un pluralisme de fait et le respect le plus absolu des convictions philosophiques et religieuses de chaque famille. Les parents ou la personne responsable peuvent choisir pour leur(s) enfant(s) primaire(s) un des cours philosophiques reconnus par la législation scolaire. Ce choix se fait au moyen d'un formulaire remis à la rentrée. Ce formulaire doit être déposé à l'école pour le 15 septembre au plus tard (ou 15 jours après l'arrivée de l'élève dans le courant de l'année).

ART 7. Classes de dépaysement

Ces classes sont organisées pour tous les enfants de l'école, tous les 2 ans (classes de mer, classes vertes, classes de ville, ...)

Le paiement de ces activités, ainsi que les frais occasionnés, sont à charge des parents. Une intervention financière du comité scolaire est prévue.

Ces activités rentrent dans le cadre légal des cours et doivent en principe être suivies par tous les élèves. En aucun cas, l'élève primaire qui ne participerait pas ne peut être en congé. De plus, les parents devront justifier le refus de participation à l'inspection.

ART 8. Congés scolaires

Le calendrier scolaire sera remis à chaque rentrée.

Trois journées pédagogiques sont organisées durant l'année scolaire (enseignants en formation et les élèves en congé). Les dates seront communiquées en temps voulu.

ART 9. Fréquentation des élèves maternels

L'école maternelle ne doit pas être considérée comme une garderie mais bien comme un lieu d'apprentissage. Pour cela, l'arrivée d'un élève maternel n'est pas acceptée en dehors des moments d'accueil. Les personnes qui viennent rechercher les enfants à la sortie des classes doivent être connues par les enseignants responsables. Dans le cas contraire, les titulaires de classe doivent être prévenus à l'avance par les parents ou la personne responsable. La même démarche est exigée dans le cas où un enfant devrait se rendre, au départ de l'école, dans la famille d'un autre élève.

Les parents sont priés d'attendre les enfants à la grille de l'école (12h00 ou 12h10, 15h30).

ART 10. Fréquentation des élèves primaires

Les élèves primaires sont tenus de participer à toutes les activités durant les périodes consacrées aux leçons. Les parents ou la personne responsable sont tenus, via un document justificatif, de fournir au titulaire de classe le motif de l'absence ou de l'arrivée tardive de l'enfant. En cas de maladie, un certificat médical justifiera l'absence.

Si, à la sortie de l'école, un élève doit se rendre dans la famille d'un autre élève, le titulaire doit être prévenu.

ART 11. Communication émanant de l'école

Le journal de classe (primaire) doit être signé par les parents ou la personne responsable au moins deux fois par semaine (de préférence tous les jours). Pour les élèves de maternel, les informations seront affichées dans le hall d'entrée et via les pochettes de communication des enfants.

ART 12. Assurances scolaires

En cas d'accident dans l'école, la famille en est informée. En l'absence de contact avec la famille, le médecin de famille est appelé pour les premiers soins.

Notre école est couverte par une assurance scolaire ETHIAS.

Voici, sur les pages qui suivent, copie d'un document de l'organisme assureur.

**AVIS IMPORTANT AUX PARENTS D'UN ELEVE VICTIME
D'UN ACCIDENT A L'ECOLE OU SUR LE CHEMIN DE
L'ECOLE**

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT SCOLAIRE ?

1) Faire établir une déclaration d'accident par l'école :

Dans un souci de rapidité et d'efficacité, l'école encode les déclarations d'accident scolaire via notre site informatisé « Extranet ». Ce système permet d'obtenir directement le numéro de dossier attribué à l'accident de votre enfant et de vous fournir les documents et informations nécessaires à la gestion de son dossier, à savoir : le certificat médical, un document à nous retourner dûment complété, un avis qui vous est destiné et qui reprend les références du dossier de votre enfant ainsi que les coordonnées complètes de son gestionnaire. Ce dernier se tiendra bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous désireriez obtenir.

Il ne vous restera plus qu'à faire parvenir, à l'attention de notre médecin-conseil, le certificat médical des premières constatations complété par le médecin de votre choix. S'il survient un élément médical nouveau, il y aura lieu de nous en informer par l'envoi, à l'intention de notre médecin-conseil le Dr. Paul Martin, d'un rapport médical complémentaire rédigé sur papier libre. Nous vous demandons de bien vouloir mentionner les références du dossier lors de l'envoi de tout document.

2) Procédure de remboursement des frais médicaux :

Vous devez payer toutes les notes qui vous sont adressées par les prestataires de soins. Ensuite, toujours dans un souci de rapidité et d'efficacité, nous vous conseillons de nous adresser directement toutes les notes originales de vos débours ainsi que les attestations de remboursement de votre mutualité ou de l'organisme qui en tient lieu en rappelant les références du dossier.

Si vous ne pouvez bénéficier de l'intervention d'une mutualité ou d'un organisme qui en tient lieu, il conviendra de nous en indiquer la raison.

Quelques définitions :

Activités scolaires : Les élèves sont considérés en activité scolaire « intra et extra muros » lorsqu'ils se trouvent ou devraient se trouver sous la dépendance de l'établissement d'enseignement et ce pendant et après les heures de classe, même pendant les jours de congés et les vacances, en Belgique ou à l'étranger.

Les activités dues exclusivement à l'initiative privée des élèves ne ressortent donc pas de l'activité scolaire garantie.

Chemin de l'école : Le trajet normal que l'assuré doit accomplir afin de se rendre de son domicile au lieu où se déroule l'activité scolaire et vice versa. La notion de chemin de l'école est déterminée par analogie à la notion de « chemin du travail » telle qu'elle est prévue par la loi sur les accidents du travail.

Accident : Par accident corporel, il faut entendre un événement soudain qui produit une lésion corporelle et dont la cause ou l'une des causes est étrangère à l'organisme de la victime (les maladies ainsi que les malaises ne sont donc pas couverts).

- Frais de traitement NON repris à la nomenclature du tarif de l'INAMI jusqu'à concurrence d'un forfait.
- Prothèse dentaire : un forfait par dent lésée lors de l'accident avec un montant maximum par sinistre.
- Dommages aux lunettes : un forfait pour la monture et un remboursement intégral pour les verres sous certaines conditions.
- Frais de transport : comme en accident du travail.
- Frais funéraires : un forfait.
- Frais de recherche et de rapatriement : un forfait.
- Décès : un forfait.
- Invalidité permanente : un forfait par pour-cent d'invalidité.

ATTENTION : Ces garanties vous sont données à titre d'exemple. En effet, l'assurance scolaire n'étant pas obligatoire, les garanties dépendent du contrat qui a été souscrit ; elles varient d'un assuré à l'autre. Il y a donc lieu, en cas de sinistre de contacter le gestionnaire du dossier pour connaître les conditions précises d'intervention.

ART 13. Détérioration, perte, ou vol d'objets et de matériels

La responsabilité de l'établissement ne couvre pas la perte, le vol ou les dommages causés aux objets personnels. Pour éviter cela, pas de bijoux ni d'objets de valeur pour se rendre à l'école.

ART 14. Gratuité

Les fournitures classiques indispensables aux activités obligatoires de groupe sont fournies gratuitement.

Une participation de 14€ est cependant demandée par année scolaire pour la fréquentation de la piscine.

ART 15. Droit à l'image

Peuvent être prises les photos des élèves représentant les activités normales de l'école en vue de les illustrer. Ces photos pourront être affichées, diffusées ou publiées.

Nous demandons aux parents de remplir un document autorisant ou non cette diffusion. A défaut d'opposition, les parents/personnes exerçant l'autorité parentale ainsi que les personnes concernées sont considérées y consentir.

Règlement des études

1. Organisation de l'enseignement fondamental en cycles

1^{er} cycle : de l'âge de 2,5 ans à l'âge de 5 ans

2^{ème} cycle : de l'âge de 5 ans à la fin de la deuxième année primaire

3^{ème} cycle : troisième et quatrième années primaires

4^{ème} cycle : cinquième et sixième années primaires

2. Activités obligatoires

- français

- mathématique

- éveil scientifique et technologique

- éveil géographique et historique

- anglais (4^{ème} cycle)

- éducation physique (seul un certificat médical accorde à l'élève une dispense des exercices pratiques, mais il est tenu d'assister au cours pour prendre connaissance des aspects sociaux et cognitifs de celui-ci)

- éducation artistique

- apprentissage de comportements sociaux et de la citoyenneté

3. Programme

Le programme en application est celui du CECP (programme du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces).

4. Evaluations

- Les élèves du primaire reçoivent trois bulletins sur l'année scolaire (un plus ou moins toutes les 12 semaines).

- Pour les élèves du maternel, les évaluations sont prévues à Noël et en fin d'année.

→ Une rencontre enseignants-parents est organisée si les parents le souhaitent.

- Les élèves de 3^{ème} et 5^{ème} primaires participent chaque année aux évaluations externes non certificatives organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- Les élèves de 6^{ème} primaire sont soumis à une épreuve certificative, le CEB (Certificat d'Etudes de Base), organisé en juin.

5. Projet de l'année scolaire

Un projet à thème est développé durant toute l'année scolaire (2014-2015 : un temps pour la musique).

Code de vie

Ce code explique comment vivre ensemble dans le respect des autres et de l'environnement. En respectant toutes ces consignes, il permettra aux enfants de vivre heureux à l'école.

1. Mots à utiliser souvent

bonjour

au revoir

merci

pardon

s'il vous plaît

2. Dans notre école

- J'arrive à l'heure.

- Je n'apporte pas de jeux ou d'appareils électroniques (mp3,...).

3. Dans les classes

- J'entre calmement, sans courir.

- Je ne crie pas.

- Je respecte le travail des autres.

- Je suis poli(e) avec les enseignants et les autres élèves.

- Je me lève lorsqu'un adulte entre dans la classe et je dis bonjour.

- Je n'entre pas dans les classes pendant les récréations sauf si j'ai une autorisation.

4. Dans la cour de récréation

- Je m'amuse sans violence et sans ennuyer les autres.

- J'écarte les propos racistes et la grossièreté.

- Je ne sors jamais de la cour.

- Je n'apporte pas de jeux qui pourraient m'inciter à être agressif avec les autres (fusil, épée, kinder kids, gsm,...).

- Je ne reste à l'intérieur que si j'ai une demande écrite de mes parents.

- Je me rends aux toilettes avec l'autorisation du surveillant.

- Au signal, je me range et je reste calme.

5. Au réfectoire

- Je ne laisse pas traîner ma boîte à tartines.
- J'attends le signal de la fin du repas pour me lever, je ramasse alors mes déchets et je nettoie ma table si nécessaire.
- Je n'apporte pas de chips ni de sodas à l'école.
- Chaque vendredi, je mange une collation saine (yaourt, fruit, compote,...).

6. A la gymnastique et à la natation

Dans le bus qui me conduit au centre sportif ou au bassin de natation, je reste assis, je ne crie pas et je ne mange pas.

Talon à remettre à l'école

Nom : _____

Prénom : _____

a bien lu et pris note du règlement ci-dessus.

Signature : _____